



## Remontée capillaire et dégradations des murs intérieurs

-----  
Par sandrin

Bonjour,

J'ai acheté ma maison en août 2023.( rénovation faite par l'ancien propriétaire)

Un traitement contre les remontés capillaire avait été fait avant mon achat(mars 2023).

Octobre 2024, je découvre des moisissures, des gonflements sur les murs et des creux dans le placo.

Je rappelle l'entreprise qui a fait le traitement, pour elle les murs sont secs, ce serait un problème de ventilation artisan vient et pour lui bonne ventilation, je fais intervenir une autre entreprise pour les remontés capillaire, pour eux,les murs sont gorgés d'eau, le traitement n'aurait pas fait effet.

Que dois-je faire ? Demander remboursement de ma maison au vendeur pour vice caché, Demander à l'entreprise de revenir et de refaire le traitement et d'engager sa décennale pour les murs abîmés, faire passer un expert ?

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

La possibilité d'action contre le vendeur dépend de ce qui est inscrit dans le contrat de vente au sujet du traitement.

Si le vendeur n'a pas informé l'acheteur qu'il avait fait traiter le mur contre les remontées capillaires, il a sciemment dissimulé le risque que le traitement ne se révèle insuffisamment efficace et il doit alors une garantie contre ce vice caché comme le prévoit l'article 1643 du code civil.

Le traitement contre les remontées capillaires devrait être considéré comme un ouvrage faisant l'objet de la garantie décennale des constructeurs. Cela mériterait d'être confirmé par un expert en travaux de bâtiments.

-----  
Par sandrin

Merci pour votre retour.

Le vendeur m'avait prévenu que lorsqu'il avait fait les travaux de rénovation, il avait fait un traité contre les remontés capillaire vu que c'était une vieille maison en pierre. Je pense donc que le vis caché ne marche pas. Je vais donc voir avec l'artisan pour faire marcher sa décennale. Qu'en pensez vous ?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Le vendeur vous a donc fourni toutes les factures et références de l'artisan et de son assurance.

-----  
Par sandrin

Oui, j'ai pris contact avec eux pour la deuxième fois mais pour eux c'est sec alors que le concurrent m'a prouvé que c'était gorgé d'eau.

-----  
Par yapasdequoi

L'assurance va envoyer un expert pour vérifier.

Sinon demandez à votre propre assureur !

-----  
Par sandrin

Merci pour toutes ces informations.  
Bon week-end à vous.